

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Claude BUTTO maire.

**Présents :** Claude BUTTO, Gilles BOSCH, Patrick BUTTO, Jean Pierre COSTES, Lucien INFANTI, Caroline OLIVEIRA SOARES, Fabien SOURIAU.

**Absents excusés :** Monique DARLES, René JACOB (procuration donnée à Claude BUTTO), Karine GASPARIK.

**Secrétaire de séance :** Caroline OLIVEIRA-SOARES.

**Date de convocation et d'affichage :** 5 décembre 2019.

**Approbation du compte-rendu de la réunion 25 octobre 2019.**

Aucune remarque n'étant formulée le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**VIII-1 : Régularisation des dépenses engagées par la commune, pour la restauration scolaire, au cours de l'année scolaire 2018-2019, dans le cadre du RPI Saint Cézert-Le Burgaud.**

Monsieur le Maire rappelle que, durant l'année scolaire 2018-2019, la CRM RODEZ, en charge de de la fourniture des repas aux écoles de Saint Cézert et de Le Burgaud, facturait ces repas 2,4196 € HT, soit compte tenu de la TVA à 5,50%, 2,55 € TTC aux deux écoles.

Au cours de cette même année on notait :

- 4348 repas pris par des enfants de le Burgaud à la cantine de Saint Cézert, soit un montant de  $4348 \times 2,55 = 11\,087,40$  € à la charge de le Burgaud.
- 3157 repas pris par des enfants de Saint Cézert à la cantine de le Burgaud, soit un montant de  $3157 \times 2,55 = 8\,050,35$  € à la charge de Saint Cézert.

Monsieur le Maire indique que ces montants ont été certifiés conformes par les régisseurs des deux communes et validés par les maires des deux communes et demande qu'ils soient validés par le conseil municipal.

**Après en avoir débattu les conseillers décident, à l'unanimité de valider ces montants.**

**VIII-2 : Régularisation des dépenses de fonctionnement engagées par les communes de Saint Cézert et de Le Burgaud, au cours de l'année scolaire 2018-2019, dans le cadre du RPI Saint Cézert-Le Burgaud.**

Monsieur le Maire signale que ces dépenses sont résumées dans le tableau ci-dessous.

RPI SAINT CEZERT – LE BURGAUD ANNEE SCOLAIRE 2018 – 2019 REGULARISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
SAINT CEZERT		LE BURGAUD	
Charges de personnel	80 666,56	Charges de personnel	103 046,83
Charges à caractère général	8 418,84	Charges à caractère général	20 852,74
Charges financières	863,59	Charges financières	10 166,83
Total	89 948,99	Total	134 066,40
Nombre d'enfants	59	Nombre d'enfants	116
Coût par enfant	1 524,56	Coût par enfant	1 155,74
Nombre d'enfants de le Burgaud scolarisés à St Cézert	37	Nombre d'enfants de St Cézert scolarisés au Burgaud	24
Montant à la charge de le Burgaud	56 408,72	Montant à la charge de Saint Cézert	27 737,76

La présente délibération définissant le périmètre où s'applique le DPU sur le territoire communal, sera annexée au dossier du PLU conformément à l'article R.151-52 7° du Code de l'Urbanisme.

En application de l'article R211-3 du code de l'urbanisme, une copie de la délibération et du plan annexé sera transmise sans délai :

- au Directeur régional des Finances publiques,
- à la Chambre Départementale des Notaires,
- au Barreau constitué près le Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE,
- au Greffe du même Tribunal.

Un registre sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens sera ouvert en mairie et mis à la disposition du public conformément à l'article L.213-13 du Code de l'Urbanisme.

**Informations diverses :**

- **Cérémonie annuelle des vœux** : dimanche 12 janvier 16h Salles des fêtes.
- **Cérémonie des vœux aux agents municipaux et équipe pédagogique** : vendredi 20 décembre 18h.
- **Distribution de sacs à ordures ménagères** : mercredi 18 décembre 10h – 12h.

En l'absence d'autres informations ou questions diverses la séance est levée à 20h30.



The image shows six handwritten signatures arranged in two rows. The top row contains four signatures: the first is in black ink and appears to be 'Bos'; the second is in black ink and is more stylized; the third is in blue ink and is very stylized; the fourth is in black ink and appears to be 'HOF'. The bottom row contains two signatures in black ink, both of which are stylized and partially overlapping.